DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

CONSTRUIRE LE CIEL DE DEMAIN

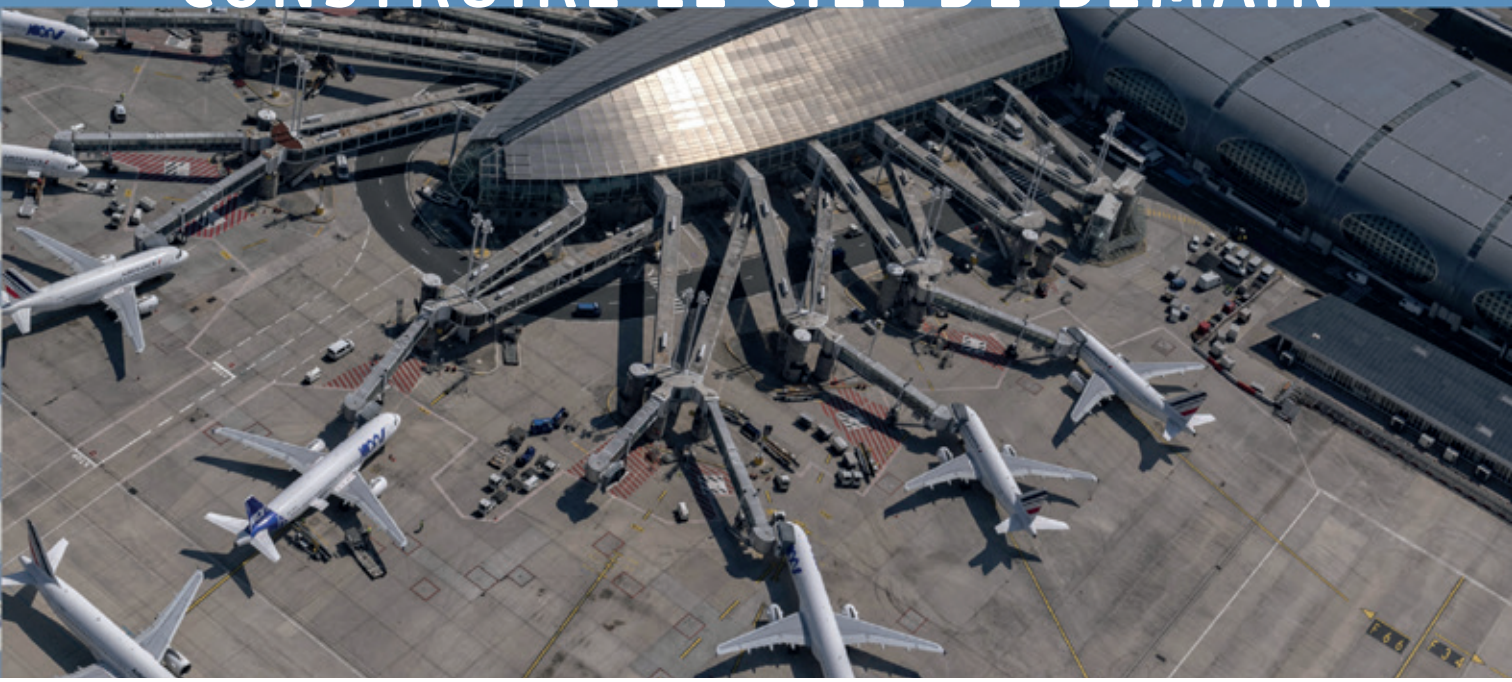

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

dgac

Ministère chargé des Transports

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Ministère chargé des Transports

dgac

ORGANIGRAMME

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

DSAC
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

- 7 DSAC inter-régionales (7 métropoles)
- DSAC Antilles-Guyane
- DSAC Océan indien

DSNA
DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

- Direction des opérations
- SNA région parisienne
- SNA Grand Sud-Ouest
- 3 CRNA
- 9 SNA
- Direction de la technique et de l'innovation

DTA
DIRECTION DU TRANSPORT AÉRIEN

- Service technique de l'aviation civile

SG
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Service de gestion des taxes aéroportuaires
- Service national d'ingénierie aéroportuaire
- Service des systèmes d'information et de la modernisation
- École nationale de l'aviation civile

OCV
ORGANISME DU CONTRÔLE EN VOL

GTA
GENDARMERIE DES TRANSPORTS AÉRIENS

MALGH
MISSION DE L'AVIATION LÉGÈRE, GÉNÉRALE, HÉLICOPTÈRES ET DRONES

SEAC
SERVICE DE L'ÉTAT DE L'AVIATION CIVILE

Polynésie française
Wallis-et-Futuna

DAC
DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE

Nouvelle Calédonie

- Direction générale
- Administration centrale
- Service à compétence nationale
- Établissement public

SOMMAIRE

04 ▸ NOS MISSIONS

06 ▸ SÛRETÉ

08 ▸ SÉCURITÉ

10 ▸ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

12 ▸ NAVIGATION AÉRIENNE

16 ▸ RÉGULATEUR DU TRANSPORT AÉRIEN

18 ▸ EUROPE & INTERNATIONAL

22 ▸ AVIATION LÉGÈRE & DRONES

24 ▸ RESSOURCES

26 ▸ LES CHIFFRES CLÉS

Nos missions

La direction générale de l'Aviation civile (DGAC) est garante de la sûreté et de la sécurité du transport aérien français et, des équilibres entre son développement et les objectifs de la transition écologique et énergétique. Elle est à la fois une autorité réglementaire, un pôle de surveillance de la sécurité, un prestataire de services de navigation aérienne et de formation, un partenaire des acteurs aéronautiques. Elle soutient la recherche et l'innovation de la construction aéronautique et les politiques industrielles de l'État dans ce secteur.

SÛRETÉ

Un aéroport, c'est le droit de voyager dans des conditions les plus sûres possibles. Aujourd'hui notre vigilance face aux risques terroristes est à son maximum tout en préservant les libertés de chacun. L'efficacité de la sûreté de l'aviation civile ne peut résulter que d'un engagement partagé par tous les acteurs. La sûreté, c'est l'affaire de tous.

SÉCURITÉ

Sans sécurité, pas de confiance des usagers et du public, pas de développement possible du transport aérien. La DGAC toute entière a pour vocation première la sécurité et agit dans le domaine de la certification et de la surveillance des opérateurs aériens sur la base d'une réglementation communautaire.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La DGAC fonde sa stratégie de transition écologique et énergétique du transport aérien sur trois grandes priorités : replacer l'aviation dans son domaine de pertinence, lutter contre le changement climatique, et réduire toutes les nuisances locales liées au transport aérien, en particulier la qualité de l'air sur les aéroports et le bruit subi par les riverains.

NAVIGATION AÉRIENNE

L'espace aérien français est organisé et géré pour que les vols s'écoulent en toute sécurité et fluidité, jour et nuit, toute l'année. La DGAC fournit des services de navigation aérienne performants et de qualité en termes de sécurité, d'environnement et de capacité, aux meilleurs coûts.

RÉGULATEUR DU TRANSPORT AÉRIEN

La DGAC est fortement impliquée dans les questions économiques et sociales. Elle assure les fonctions de régulateur du transport aérien. Elle est l'interlocuteur des compagnies aériennes, des aéroports et de leurs clients. Partenaire des industriels et des exploitants, la DGAC contribue à l'activité de l'industrie aéronautique et mène une politique de soutien à ce secteur majeur de l'économie française.

EUROPE & INTERNATIONAL

La DGAC contribue à l'élaboration et à la défense des positions françaises dans les instances européennes et internationales. Elle participe activement à la construction du ciel unique européen. La DGAC est pleinement engagée dans la promotion des savoir-faire aéronautiques français dans le monde.

AVIATION LÉGÈRE & DRONES

Du transport privé à l'aviation sportive et de loisir en passant par les drones, la DGAC offre un point d'entrée unique à tous ces usagers. Toutes les composantes de l'aviation générale apportent une contribution essentielle au développement du secteur aéronautique qui est l'un des atouts économiques de notre pays.

FORMATION

L'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) est la plus importante des Grandes Écoles ou universités aéronautiques en Europe. Elle forme à la quasi-totalité des métiers des domaines de l'aéronautique et du transport aérien. L'ENAC accompagne ainsi les besoins de formation de l'ensemble des acteurs publics (autorités de l'aviation civile, services de contrôle aérien, etc.) et privés (avionneurs, motoristes, équipementiers, aéroports, compagnies aériennes, etc.) de ces domaines en France, en Europe et dans le monde.

RESSOURCES

Pour piloter et accompagner les nouveaux enjeux de l'Aviation civile, la DGAC s'appuie sur un large éventail de métiers et un budget lié à l'activité du secteur pour accroitre sa performance et assurer une meilleure qualité de services pour ses usagers.

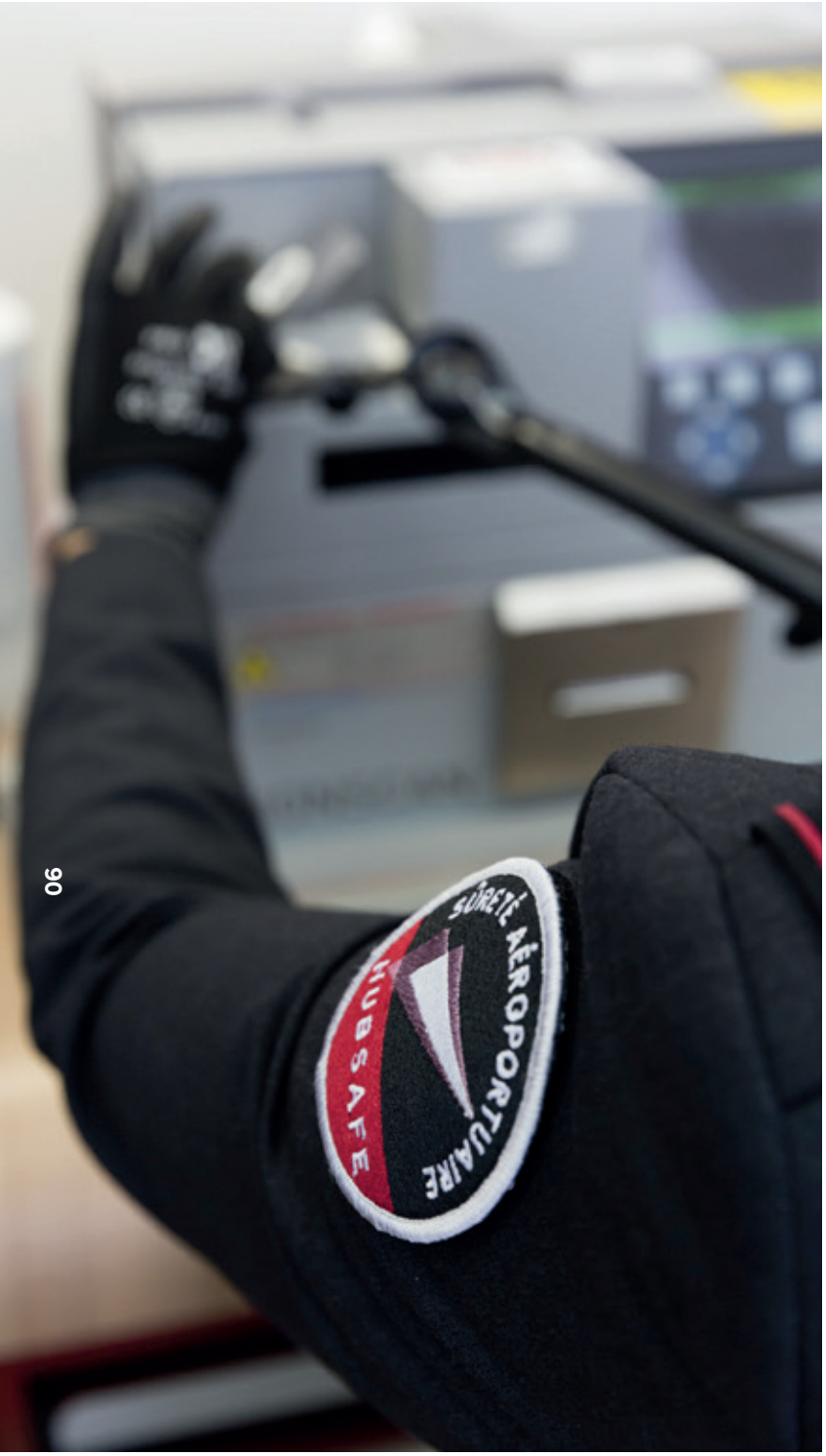

Sûreté

La sûreté du transport aérien consiste à prévenir les actes illicites susceptibles de menacer l'aéronef par une combinaison de mesures, de moyens matériels et humains. La DGAC a élaboré une doctrine pour définir un cadre d'actions commun aux multiples parties prenantes impliquées au quotidien dans la mise en œuvre des mesures de sûreté.

UNE VIGILANCE PERMANENTE

La DGAC coordonne la politique de sûreté du transport aérien sur le territoire français et s'assure de sa mise en œuvre par les opérateurs et les services de l'Etat concernés. Ces missions sont assurées par la direction du Transport aérien (DTA) pour la partie réglementaire et la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) en ce qui concerne la surveillance. Ces deux directions s'appuient, pour l'exécution de ces missions, sur l'expertise du service technique de l'aviation civile (STAC).

UNE ADAPTATION PERMANENTE AUX RISQUES ET AUX MENACES

La réglementation européenne de la sûreté n'a cessé de se renforcer ces dernières années pour faire face à une menace terroriste toujours plus présente et préoccupante. La DTA adapte en permanence les règles nationales d'application, en conciliant la prévention efficace des actes d'intervention illicite avec la fluidité du trafic des passagers et du fret. Ces ajustements réglementaires réguliers ont entraîné un renforcement de la surveillance générale qui mobilise les services de l'État ainsi que les entreprises du transport aérien.

LA SURVEILLANCE
D'ACTEURS MULTIPLES

La DSAC vérifie les programmes de sûreté, délivre des agréments et surveille les différents opérateurs intervenant dans la sûreté, notamment les entreprises de transport aérien, les exploitants d'aérodromes, les opérateurs de fret, et les fournisseurs de marchandises mises à bord des avions ou utilisées sur les aéroports. Elle vérifie que la formation des agents de sûreté est conforme aux normes européennes. En menant des tests, inspections et audits réguliers sur les aéroports, elle contrôle l'effectivité des mesures de sûreté.

L'ANALYSE
DU RISQUE

La doctrine pour les mesures de sûreté donne la priorité à la mise en œuvre de solutions efficientes, basées notamment sur l'analyse du risque réel. La DGAC s'est dotée d'une unité dédiée, le Pôle d'Analyse du Risque de l'Aviation Civile (PARAC), chargé, en liaison avec la communauté du renseignement, de fournir aux autorités mais également aux professionnels du transport aérien les informations les plus précises pour adapter au mieux la posture de sûreté.

L'EXPERTISE DU SERVICE TECHNIQUE
DE L'AVIATION CIVILE

Le STAC conduit des études et des missions d'expertise. Il favorise les innovations et diffuse les connaissances techniques dans les domaines stratégiques pour l'aviation. Pour le compte de la DTA, il travaille sur la caractérisation des menaces touchant la sûreté et évalue, en laboratoire et dans les aéroports, l'efficacité des nouvelles technologies pour y faire face. Ses compétences sont utilisées pour la certification des équipements de sûreté, mais également pour des travaux de recherche et d'expertise concernant la mise en œuvre de technologies nouvelles. Son expertise de haut niveau, renforce la crédibilité et l'audience de la France dans les instances internationales.

La Gendarmerie des Transports Aériens

Composée de plus 1 000 gendarmes qualifiés en aéronautique et en sûreté aéroportuaire, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA) est la police aéronautique et judiciaire de l'aviation civile. Ces gendarmes sont déployés dans la zone « côté piste » des plus grands aéroports de métropole et d'outre-mer pour assurer surveillance et répression en matière de sûreté et de sécurité. La GTA joue également un rôle de prévention et d'information à destination des usagers, tant dans le domaine professionnel que celui de l'aviation de loisirs.

Sécurité

Le maintien d'un haut niveau de sécurité de l'aviation civile constitue pour la DGAC une préoccupation permanente. La Direction de la Sécurité de l'Aviation civile (DSAC) assure la surveillance des industriels, des opérateurs et des personnels navigants.

SURVEILLANCE & CERTIFICATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Autorité nationale de surveillance, la DSAC certifie et contrôle l'organisation et le contenu de la formation des personnels de navigation aérienne. Son activité de surveillance porte également sur les procédures et les systèmes des prestataires de navigation aérienne, parmi lesquels figure en premier lieu la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) de la DGAC. Elle délivre l'agrément des organismes de formation des contrôleurs de la circulation aérienne et la licence communautaire de contrôle.

SURVEILLANCE & CERTIFICATION DES AÉROPORTS

La DSAC assure la surveillance et la certification des exploitants d'aérodrome. Cette activité de surveillance couvre tant la gestion de la sécurité par les exploitants que les conditions d'aménagement et d'exploitation des pistes d'aérodrome, la prévention du péril animalier, les services de lutte contre l'incendie des aéronefs et le balisage sur les aérodromes.

SURVEILLANCE & CERTIFICATION DES COMPAGNIES AÉRIENNES

La DSAC vérifie que les exploitants respectent les exigences de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et celles de l'Union européenne. L'activité de surveillance des compagnies françaises consiste notamment à leur délivrer les autorisations techniques pour exploiter leurs aéronefs. Dans le cadre de cette mission, la DSAC vérifie le strict respect des règles d'utilisation des aéronefs. Elle réalise des inspections inopinées des aéronefs sur les aéroports français, qu'ils soient exploités par des compagnies françaises ou étrangères.

SURVEILLANCE DES AÉRONEFS

La DSAC a habilité l'Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile (OSAC), prestataire extérieur, à conduire les actions nécessaires à la délivrance des agréments d'organismes de production, d'entretien et de gestion du suivi de navigabilité des sociétés françaises, ainsi que des licences des techniciens de maintenance, en application des règlements européens.

AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS : LES DRONES CIVILS

La DSAC accompagne le développement de la filière drone, tout en garantissant un haut niveau de sécurité pour les personnes au sol et pour les autres aéronefs. Le système déclaratif associé aux scénarios standard couvre la plus grande partie des besoins d'opération des exploitants de drone, tandis que des autorisations spécifiques sont délivrées pour permettre les usages les plus innovants.

PERSONNELS NAVIGANTS

Pour s'assurer de l'aptitude technique et médicale des personnels navigants techniques et commerciaux, la DSAC délivre et suit les agréments des écoles de formation, les qualifications de simulateurs ainsi que les agréments des centres d'expertise aéro-médicaux et des médecins. Elle organise les examens théoriques et pratiques et délivre les licences et qualifications. Pour accomplir ces missions, la DSAC dispose de spécialistes, notamment 3 médecins et 45 pilotes experts qui, avec ses inspecteurs de surveillance, sont au quotidien les interlocuteurs des navigants, compagnies aériennes, écoles de formation, instructeurs et examinateurs.

L'ORGANISME DU CONTRÔLE EN VOL

L'organisme du contrôle en vol (OCV) est composé de 12 commandants de bord inspecteurs assermentés (10 pilotes d'avion et 2 pilotes d'hélicoptère). Ces pilotes apportent à la DGAC leur expertise et leur connaissance du monde opérationnel pour améliorer la sécurité des vols. L'OCV a un rôle de conseil et d'expertise auprès du directeur général et de ses services, notamment sur tous les problèmes posés par la conduite des aéronefs de transport. Il réalise des contrôles en vol chez les transporteurs aériens et au sol dans les écoles et assure en partie le programme de surveillance. Il réalise pour le compte de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et de la DGAC, la certification des moyens de simulation et participe aux travaux des données d'adéquation opérationnelle (Operational Suitability Data - OSD).

Sûreté & sécurité : quelle différence ?

La sécurité relève du respect des règles d'exploitation des aéronefs et des installations par les personnels qui en ont la charge.
Elle se rapporte à la protection des personnes, fret, installations et matériels contre les actes malveillants, criminels ou terroristes.

Transition écologique

La DGAC est un acteur engagé dans la réduction des nuisances sonores et atmosphériques générées par le transport aérien et dans la protection de la biodiversité. Elle agit de manière collective et coordonnée au niveau national, européen et international en faveur de la transition écologique et énergétique. Elle entretient aussi le dialogue avec les élus et les représentants des riverains des aéroports.

PRÉVENIR LES NUISANCES **ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ**

La Direction du transport aérien (DTA) et la Direction des services de la navigation aérienne (DSNA) intensifient leurs actions pour prévenir l'exposition des populations aux bruits et aux émissions polluantes : études d'impact de la circulation aérienne, campagnes de mesure du bruit, plan d'action contre les nuisances sonores, cartographies spécifiques, aides à l'insonorisation des logements, etc. La DTA élabore les textes réglementaires dans ce domaine, elle s'appuie sur l'expertise du Service technique de l'aviation civile (STAC) pour la modélisation et l'étude des impacts environnementaux. Depuis 2013, la DTA est engagée dans une démarche de biodiversité responsable pour mieux comprendre les écosystèmes sur les aérodromes et à doter l'exploitant d'une connaissance de ses espaces pour en faciliter la gestion sans remettre en cause la sécurité du transport aérien.

RÉDUIRE LE BRUIT ET LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La DTA restreint l'exploitation de certains aéroports, en interdisant par exemple les avions les plus bruyants notamment la nuit. Elle s'assure également que les compagnies aériennes respectent la réglementation environnementale et que les aéroports s'équipent de matériels moins polluants. En cas d'infraction avérée, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) sanctionne les compagnies aériennes.

RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LE PUBLIC

Depuis plusieurs années, dans une démarche de transparence, la DGAC met en œuvre des moyens variés pour répondre aux questions du public. Elle met à disposition des riverains d'aéroports l'information sur les trajectoires d'avions et leurs conditions de survol. Elle veille à la diffusion des connaissances en matière de polluants atmosphériques et publie régulièrement des bulletins d'information sur le trafic aérien en Île-de- France, à destination du grand public.

MAÎTRISER LES ÉMISSIONS DE CO_2

Les activités aériennes sont intégrées dans le système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (EU-ETS) pour tous les vols effectués au sein de l'Union européenne. Ce système impose aux compagnies d'acheter des quotas pour compenser leurs émissions. Les compagnies sont ainsi incitées à réduire leurs émissions. Par ailleurs, le transport aérien mondial est le seul secteur économique à s'être doté d'un mécanisme universel et contraignant de maîtrise de ses émissions de CO_2 : le CORSIA. L'aviation civile mondiale devra compenser toutes les émissions de CO_2 qui dépasseront le niveau atteint en 2020, par l'acquisition d'unités de compensation carbone destinées à financer des programmes en faveur du développement durable. Enfin la DGAC favorise l'essor des biocarburants, alternative durable aux énergies fossiles.

Une croissance neutre en carbone

L'objectif est de stabiliser les émissions de CO_2 au niveau atteint en 2020, alors que le trafic devrait croître de 5% par an. 4 leviers sont actionnés pour y parvenir : l'amélioration de la performance environnementale des avions, des procédures opérationnelles pour réduire la consommation de carburant, le développement des biocarburants aéronautiques et les mesures économiques.

INNOVER EN SOUTENANT LA RECHERCHE

Depuis 2008, la France s'est dotée du Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC). Il regroupe l'ensemble des acteurs français du secteur (compagnies, constructeurs, aéroports...). Ceux-ci ont pris des engagements environnementaux majeurs à l'horizon 2020, par rapport à l'année 2000 : réduire de 50% les émissions de Co_2 du transport aérien, de 80% les émissions d'oxyde d'azote et de 50% le bruit perçu. Le CORAC définit et met en œuvre les actions de recherche et d'innovation au travers d'une feuille de route dont l'ambition est de préparer la nouvelle génération d'aéronefs pour répondre aux enjeux de réduction de l'empreinte environnementale, de connectivité, d'autonomie croissante des aéronefs et enfin d'excellence industrielle.

L'AMÉLIORATION DES PROCÉDURES DE NAVIGATION AÉRIENNE

Dans la droite ligne des orientations de la transition énergétique, la DSNA met en œuvre un ensemble de pratiques opérationnelles pour améliorer l'efficacité environnementale et économique de la circulation aérienne. L'approche en descente douce offre grâce à une descente lisse avec un régime moteur réduit, de diminuer le bruit, la consommation de carburant et les émissions de gaz.

Navigation aérienne

La direction des services de la navigation aérienne (DSNA) est prestataire de services pour les compagnies aériennes et l'aviation générale. Elle rend les services de la circulation aérienne, au moyen de ses centres de contrôle en route et de ses tours de contrôle en métropole et en outre-mer.

PRESTATAIRE DE SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE

Ses missions : assurer jour et nuit, toute l'année, l'écoulement du trafic aérien civil de manière sûre, fluide et rapide dans le respect de l'environnement tout en maîtrisant les coûts.
La DSNA rend ainsi des services de communication, de navigation et de surveillance ; elle élabore et diffuse l'information aéronautique nécessaire à la préparation des vols. Elle est certifiée par l'autorité nationale de surveillance, la Direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC), en tant que prestataire de services de navigation aérienne.

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA RÉGULARITÉ DU TRAFIC AÉRIEN

La DSNA assure ses missions en métropole dans un espace aérien de plus de 1 million de km² comprenant des zones au-dessus de la haute mer en Atlantique et en Méditerranée confiées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Ses actions prioritaires sont la sécurité des vols, le respect de l'environnement et la régularité des vols avec un coût maîtrisé de ses services.

DU CONTRÔLE « EN-ROUTE » AU CONTRÔLE D'APPROCHE ET D'AÉRODROME

La DSNA compte deux grands services de navigation aérienne en région parisienne et grand Sud-Ouest, trois centres de contrôle en-route (CRNA) situés à Brest, Reims et Aix-en-Provence, neuf services régionaux métropolitains en charge du contrôle d'approche et du contrôle d'aérodrome dont les sièges sont localisés à Nantes, Lille, Paris, Strasbourg, Lyon, Nice, Marseille, Toulouse et Bordeaux, ainsi que trois services régionaux ultramarins aux Antilles-Guyane, en Océan indien et à Saint-Pierre-et-Miquelon.
Par sa taille et sa situation géographique au croisement des grands flux du trafic aérien européen, la France est le pays qui contrôle le plus de vols en Europe, avec l'Allemagne. En 30 ans, la capacité du système de navigation aérienne français a triplé avec un trafic de plus de 3 millions de vols contrôlés.

RESSOURCES HUMAINES

Les personnels opérationnels, administratifs et d'encadrement de la DSNA, se caractérisent par un haut niveau de compétence et d'expertise soutenu par un effort de formation initiale et continue très important. Les 7 400 collaborateurs, hautement qualifiés, font preuve d'une capacité d'adaptation à un environnement en évolution permanente, et s'engage à fournir, au quotidien, des services de navigation aérienne de haute qualité aux meilleurs coûts.

Espace aérien & drones professionnels

La DSNA est très engagée dans la construction d'un nouvel espace aérien appelé U-space intégrant les drones professionnels de manière sûre, sans dégrader la capacité, dans le respect de la sûreté, de l'environnement et de la vie privée.
En décembre 2018, la DSNA a lancé un appel à partenariats pour favoriser et structurer des solutions U-space qui amélioreront la gestion des drones en espace aérien contrôlé, intégreront les drones pilotés à distance (RPAS) dans le trafic aérien civil et satisferont aux critères de sécurité, de sûreté et d'efficience économique des vols.

Le ciel unique EUROPÉEN

POWERED BY SESAR

Le programme SESAR (Single European Sky ATM Research), volet technologique du Ciel unique européen, a pour objectif de moderniser le système de gestion du trafic aérien (ATM) européen en développant des concepts opérationnels innovants dans un environnement technologique de nouvelle génération aux standards harmonisés.
Au sein du programme SESAR, la DSNA conduit sa stratégie de modernisation technique pour toutes les phases du vol dans un programme ambitieux cofinancé par l'Union Européenne. En parallèle, la DSNA doit garder à niveau et en conditions opérationnelles les systèmes existants, et développe des solutions techniques opérationnelles plus agiles, coopératives et numériques.

MODERNISATION TECHNIQUE DE LA DSNA

ERATO Environnement électronique Système ATM en environnement électronique.

4-FLIGHT Système ATM de nouvelle génération stripless, avec des outils innovants pour le contrôle aérien.

Coflight Système de traitement avancé des données de vols intégrant les nouveaux concepts opérationnels et les futures fonctions d'interopérabilité des systèmes techniques.

Data Link Échanges de données numériques sol-bord (transfert de fréquences, instructions de contrôle, surveillance enrichie).

CssIP Modernisation du réseau de navigation de la DSNA sous protocole internet.

SYSAT Système ATM de nouvelle génération pour les Approches et les Tours.

PRINCIPAUX CONCEPTS OPÉRATIONELS

Free Route Airspace Routes directes planifiables (étape 1), trajectoires sur mesure "User Preferred Routing" (étape 2 depuis 2018).

PBN Améliore la précision de navigation en fixant des spécifications pour toutes les phases du vol.

CDM Faciliter les prises de décisions collaboratives entre acteurs de la plate-forme grâce à des outils plus performants et un partage de données opérationnelles.

D-MAN établit un ordre séquencé au départ.

S-MAN Définit un cheminement optimal de roulage.

Filet de sauvegarde Aéroport Détecte les conflits en approche et au sol, alerte les acteurs opérationnels.

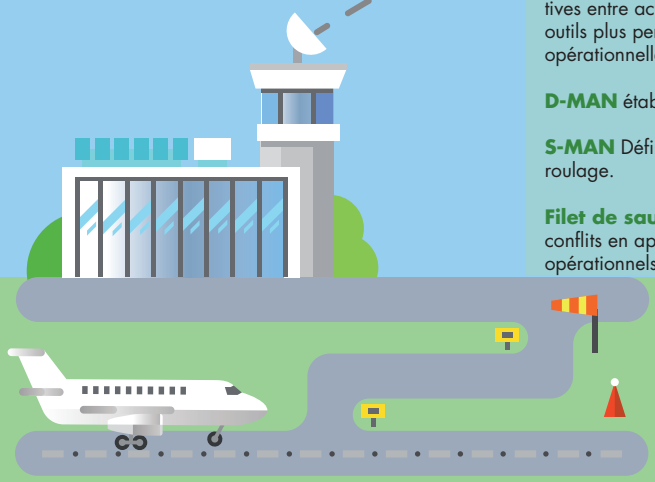

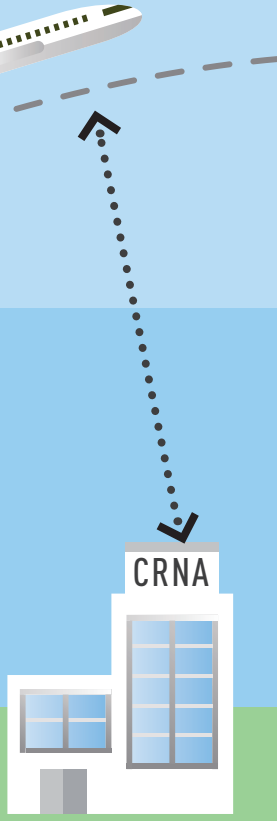

L'avenir de la navigation aérienne française s'inscrit dans un des 9 grands blocs d'espace aérien fonctionnels (FAB), indépendants des frontières nationales. La France est engagée avec l'Allemagne, la Suisse et les pays du Benelux dans le FAB Europe Central (FABEC), situé au cœur de l'Europe où évolue l'un des trafics aériens les plus denses au monde.

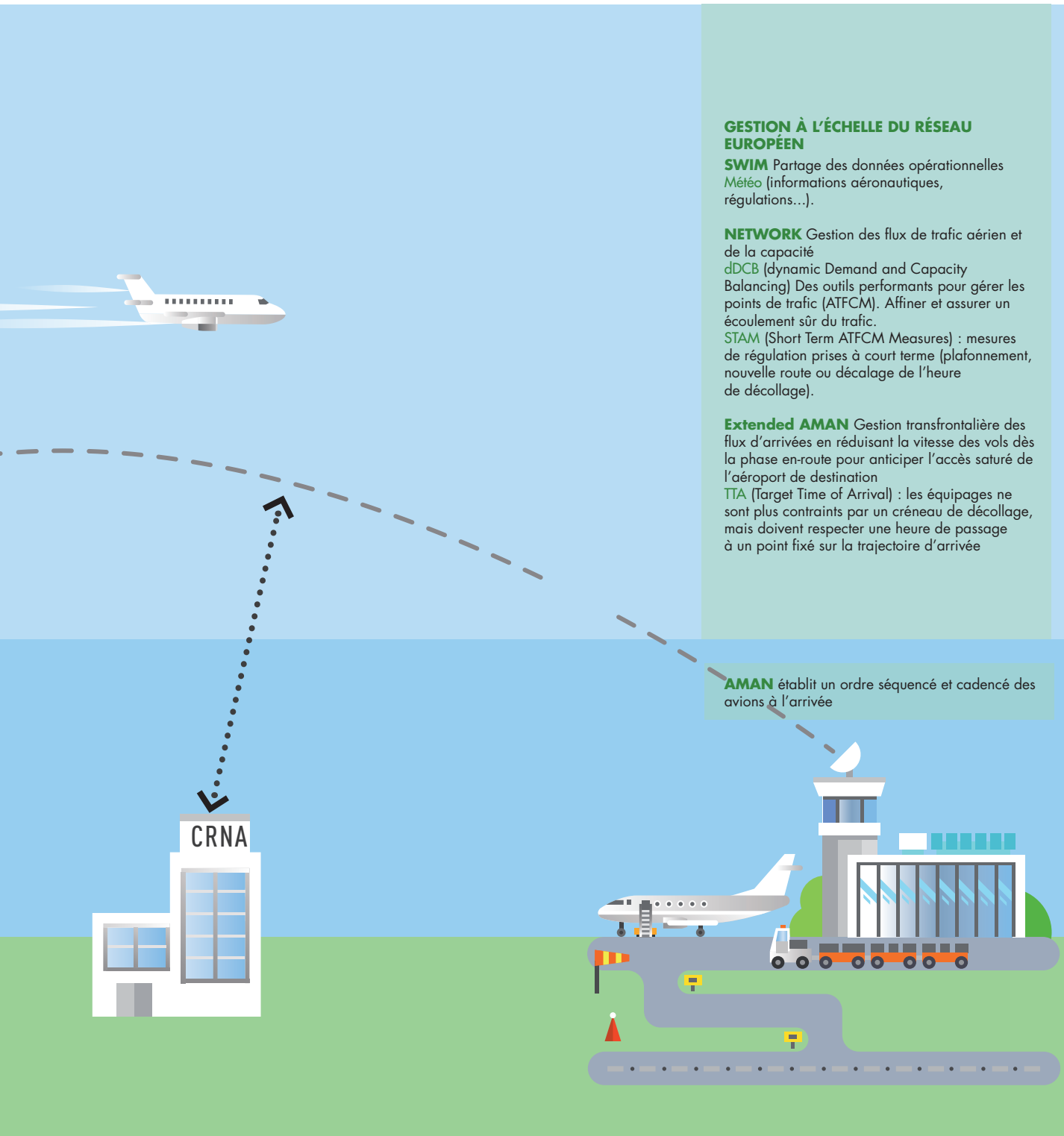

GESTION À L'ÉCHELLE DU RÉSEAU EUROPÉEN

SWIM Partage des données opérationnelles
Météo (informations aéronautiques, régulations...).

NETWORK Gestion des flux de trafic aérien et de la capacité
dDCB (dynamic Demand and Capacity Balancing) Des outils performants pour gérer les points de trafic (ATFCM). Affiner et assurer un écoulement sûr du trafic.
STAM (Short Term ATFCM Measures) : mesures de régulation prises à court terme (plafonnement, nouvelle route ou décalage de l'heure de décollage).

Extended AMAN Gestion transfrontalière des flux d'arrivées en réduisant la vitesse des vols dès la phase en-route pour anticiper l'accès saturé de l'aéroport de destination
TTA (Target Time of Arrival) : les équipages ne sont plus contraints par un créneau de décollage, mais doivent respecter une heure de passage à un point fixé sur la trajectoire d'arrivée

AMAN établit un ordre séquencé et cadencé des avions à l'arrivée

Régulateur du transport aérien

La DGAC est l'interlocuteur des compagnies aériennes, des aéroports, des salariés du transport aérien et des passagers en matière économique, juridique et sociale. La Direction du transport aérien (DTA) élabore les politiques publiques du transport aérien dans une dynamique européenne et internationale.

ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Seule une connaissance optimale des principaux facteurs économiques offre à la DGAC d'assurer son rôle de régulateur. C'est pourquoi la DTA mène une réflexion prospective sur les évolutions majeures du secteur, à partir de l'observation du marché, d'enquêtes et d'études économiques.

ACCOMPAGNER LES COMPAGNIES AÉRIENNES

La DTA veille aux capacités économiques et juridiques des compagnies françaises et leur délivre la licence de transporteur aérien. La DTA apporte son assistance aux compagnies établies en France dans la défense de leurs intérêts : elle veille au respect de règles de concurrence loyale et à l'amélioration de la compétitivité du transport aérien français. Elle agit également au niveau européen en participant à la définition de la politique communautaire du transport aérien. Elle contribue, en outre, au financement de certaines liaisons aériennes considérées comme indispensables à l'aménagement du territoire.

PILOTER LA POLITIQUE AÉROPORTUAIRE

La DTA veille à ce que l'ensemble du territoire dispose d'infrastructures adaptées à ses besoins, capables d'assurer une offre de transport de qualité et au meilleur coût et de dynamiser la croissance et l'emploi. Elle veille particulièrement, dans le cadre de sa mission de régulation économique qu'elle partage avec l'autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires (ASI), à ce que les aéroports garantissent à leurs clients, les compagnies aériennes, à la fois un service de qualité et des tarifs de redevances pour services rendus raisonnables.

PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

La DTA est en charge de l'ensemble des questions sociales concernant les personnels du secteur. Interlocuteur des partenaires sociaux du secteur, elle favorise le dialogue social et la négociation collective.

SOUTENIR LES INDUSTRIELS POUR INNOVER

La DTA propose et met en œuvre la politique de soutien de l'État à la filière industrielle aéronautique confrontée à une concurrence mondiale. Celle-ci vise à promouvoir la conception d'aéronefs compétitifs, aux performances environnementales améliorées accompagnant la transition écologique du transport aérien.

L'aéronautique, un secteur d'excellence

Avec un chiffre d'affaires de 50,3 Md€ en 2018, le secteur aéronautique est le premier secteur exportateur national. C'est aussi un secteur créateur d'emplois : à fin 2018, les entreprises adhérentes au Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) employaient 195 000 hommes et femmes et ont recruté 15 000 personnes dans l'année (4 000 emplois nets créés).

PROTÉGER LES PASSAGERS

La DTA participe à l'élaboration et à l'application des droits et obligations des passagers aériens et s'attache à les promouvoir au niveau international. Elle contribue à améliorer le parcours des passagers dans l'aéroport ou à protéger leur santé. Elle reçoit et traite chaque année environ 7 000 réclamations de passagers non satisfaits des réponses apportées par les compagnies aériennes. Les litiges concernent l'indemnisation, l'assistance, la prise en charge due aux passagers, etc. Les compagnies qui ne respectent pas les droits des passagers se voient infliger des sanctions financières.

Europe & international

L'aviation civile évolue dans un environnement très européen et international. La DGAC contribue à l'élaboration et la défense des positions françaises. Elle s'attache à promouvoir le savoir-faire des entreprises françaises à l'étranger.

COORDONNER
L'ACTION INTERNATIONALE

La réglementation européenne couvre l'ensemble des domaines d'activité de la DGAC. La Direction du transport aérien (DTA) coordonne la participation des dirigeants et des experts de la DGAC dans les organismes européens et internationaux tels que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Eurocontrol, l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). Elle organise aussi les rencontres bilatérales avec les autorités de l'aviation civile étrangères.

PROMOUVOIR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La DTA conduit et coordonne des actions de coopération et d'assistance technique auprès des autorités étrangères qui en font la demande et ce dans tous les domaines de l'aviation : sécurité, navigation aérienne, développement aéroportuaire, formation, sûreté. Elle apporte un soutien à tous les industriels du secteur désireux d'exporter leur savoir-faire et de mettre en place des coopérations industrielles avec des partenaires étrangers. La DTA coordonne également la réponse aux appels d'offres européens visant à aider un pays du voisinage de l'Union européenne à se conformer à l'acquis communautaire régissant le transport aérien par le biais de jumelages. Elle coordonne aussi des projets d'assistance technique de la DGAC effectués pour le compte de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA).

EXPORTER LE SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

DSNA Services est un bureau d'expertise et de conseil de l'aviation civile française. Il valorise et exporte le savoir-faire de la DGAC et de l'école nationale de l'aviation civile (ENAC) notamment en matière de contrôle aérien, afin de participer à l'amélioration de la sécurité du transport aérien dans le monde. Ce bureau apporte l'expérience des professionnels du premier opérateur de navigation aérienne en Europe pour accompagner avec succès les projets de modernisation de ses clients. DSNA Services développe et met en œuvre des produits innovants et des solutions techniques performantes utilisées par les contrôleurs aériens des cinq continents. Ce bureau développe et assure des formations spécifiques adaptées aux besoins de ses clients par des instructeurs habilités.

Un réseau à l'international

300 collaborateurs de la DGAC participent régulièrement aux 800 groupes de travail européens et internationaux.
En outre, 60 agents sont en poste à l'étranger au sein de :

- **l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et la représentation permanente de la France auprès de celle-ci ;**
- **les services économiques des ambassades des États-Unis, du Brésil, de l'Inde, de la Chine et de la Russie ;**
- **la Commission européenne et la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne ;**
- **l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) ;**
- **Eurocontrol ;**
- **autres organisations.**

L'ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE, PIONNIÈRE À L'INTERNATIONAL

L'ENAC contribue à la conduite et la coordination des actions de coopération et d'assistance technique auprès d'autorités étrangères qui en font la demande dans le domaine du transport aérien. Elle prend également part à l'élaboration de la position de la France dans les principales instances internationales et promeut le savoir-faire des grandes écoles françaises à l'étranger. Son expertise dans la formation des pilotes de ligne et des contrôleurs aériens permet à l'ENAC d'intervenir dans 70% des actions conduites dans le monde entier par la DGAC.

Aviation légère & drones

La mission aviation légère, générale et hélicoptère (MALGH) favorise le développement de ces aviations en améliorant leur niveau sécurité. Ce guichet unique de l'aviation légère et générale est une structure adaptée aux petits opérateurs.

UN GUICHET UNIQUE POUR L'AVIATION GÉNÉRALE

La DGAC soutient le développement de l'aviation légère et générale avec un service aux usagers particuliers que sont les opérateurs privés ou commerciaux de l'aviation légère, de l'aviation d'affaires et des hélicoptères.

La MALGH est un point d'entrée privilégié pour les usagers et leurs associations représentatives. Elle identifie les interlocuteurs les plus à même de traiter leurs questions au sein de la DGAC. Elle coordonne le traitement de leurs demandes en vue d'une réponse dans un délai raisonnable. Elle joue un rôle d'interface. Directement rattachée au directeur général de l'Aviation civile elle le conseille et s'assure en son nom de la mise en œuvre des politiques publiques dans ce domaine.

MISSIONS

- Mettre en place un système permanent de concertation et d'information avec les organismes représentatifs des usagers,
- Suivre l'ensemble des évolutions réglementaires nationales et européennes pour s'assurer que les spécificités de l'aviation légère, de l'aviation générale et des hélicoptères sont bien prises en compte, que ce soit pour les aspects techniques, les aspects environnementaux ou les aspects économiques,
- Identifier au sein de la DGAC un réseau de compétences et le faire connaître des usagers,
- Participer à la définition d'actions de promotion de la sécurité et au suivi de leur mise en œuvre et de leurs résultats,
- Soutenir les actions de conservation du patrimoine aéronautique et les activités de promotion des sports aériens.

Les objectifs de la MALGH sont donc de faciliter l'accès à l'information, de prendre en compte les spécificités des opérateurs ainsi que la cohérence des politiques et décisions concernant ces secteurs économiques singuliers de l'aviation civile. Il convient pour cela de veiller à la prise en compte des réalités techniques,

sociales et économiques qui leurs sont propres dans les réflexions qui précèdent les décisions administratives.

L'ENVOL BIEN ENCADRÉ DES DRONES FRANÇAIS

Pour accompagner l'essor en toute sécurité des drones civils, la DGAC a élaboré depuis 2012 un cadre réglementaire souple qui laisse la place aux évolutions futures du secteur.
Le principal enjeu de la réglementation est d'assurer la sécurité des autres usagers de l'espace aérien et des populations survolées.
La réglementation distingue deux populations en fonction de l'utilisation des drones. Ceux sont les règles de l'aéromodélisme qui s'appliquent pour un usage de loisir ou de compétition. Pour les autres utilisations, on parle d'activités particulières, dans un contexte professionnel, et des dispositions spécifiques ont été élaborées. Les différents scénarios de vol et le cadre règlementaire précis établis garantissent des opérations en toute sécurité, tout en offrant un cadre propice au développement de très nombreux usages.

L'avion électrique : une voie d'avenir pour les aéroclubs

La DGAC soutient fortement l'évaluation opérationnelle de l'avion électrique conduite en vue d'une exploitation de ces avions dans les aéroclubs. La motorisation électrique offre des moteurs silencieux prometteurs pour conjuguer l'apprentissage du pilotage et le plaisir de plein air de ceux qui vivent près des aérodromes d'aviation de loisirs, aviation pratiquée par plus de 2 000 clubs sur notre territoire.

Formation

La DGAC est garante de la qualité de la formation aéronautique. L'école nationale de l'Aviation civile rassemble des activités de formation et de recherche en ingénierie aéronautique, navigation aérienne et pilotage d'avions.

LA RÉFÉRENCE **DE LA FORMATION AÉRONAUTIQUE**

Créée en 1949 à Orly, installée à Toulouse depuis 1968, l'ENAC est l'unique exemple d'une seule école proposant un ensemble aussi large et aussi complet de formations et d'activités destinées au domaine aéronautique et en particulier au secteur du transport aérien.

En un peu plus de 60 années d'existence, riche de près de 24 000 anciens élèves, l'ENAC a su acquérir tant en France que dans le monde la reconnaissance de tous les intervenants de son domaine d'activités.

Aujourd'hui, au travers des compétences reconnues de ses élèves, de ses stagiaires en formation continue, de ses chercheurs, de ses enseignants, de l'ensemble de ses personnels, l'ENAC accroît encore son rayonnement dans le monde entier, et ce toujours au service de son domaine de prédilection : l'aéronautique.

LA FRANCE DISPOSE **DE LA PLUS GRANDE ÉCOLE D'AVIATION EUROPÉENNE**

L'ENAC constitue aujourd'hui un établissement original d'enseignement supérieur unique en Europe qui forme à la quasi-totalité des métiers du transport aérien. Elle accompagne ainsi les besoins de formation de beaucoup des acteurs, publics et privés, de ce domaine en France, en Europe et également dans le monde.

La France compte parmi les plus grands pays aéronautiques en Europe et, plus généralement, dans le monde. Cela impose plus que jamais à l'ENAC d'être une des écoles de référence en Europe et dans le monde sur ses trois piliers d'excellence que sont les formations au pilotage, à l'ingénierie aéronautique et à la navigation aérienne.

L'ENAC ET LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche conduites à l'ENAC sont spécifiques et s'appuient sur le positionnement original de l'école : le fonctionnement et la sécurité du système de transport aérien. Des laboratoires, des enseignants-chercheurs, et des thésards conduisent et participent à ces activités de recherche financées par des organismes publics ou privés, français et étrangers.
L'ENAC développe ses recherches propres dans les disciplines scientifiques qu'elle enseigne et sur lesquelles elle est capable d'innover et de créer des connaissances et des compétences : informatique interactive, optimisation, télécommunication, développement durable, sécurité et sûreté, systèmes de drones, économie de l'aérien...

LE RÔLE DE L'ENAC DANS LA CONSTRUCTION DU CIEL UNIQUE EUROPÉEN

Dans le domaine de la navigation aérienne, l'ENAC est homologuée comme centre de formation pour les contrôleurs aériens et les personnels électroniciens de la sécurité du trafic aérien. Ces formations sont standardisées et agréées selon les exigences d'Eurocontrol et de l'EASA et permettent notamment la délivrance de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne.
L'ENAC participe activement à la mise en place de formations communes dans le cadre du « ciel unique » en Europe. Les moyens pédagogiques sont à la hauteur de ces activités : simulateurs de contrôle du trafic aérien, simulateurs de vol, souffleries, volière drones, plate-forme volante, flotte de 116 avions, laboratoires et programmes de recherche à la pointe de l'innovation développant les technologies préfigurant l'avenir des métiers de l'aéronautique.

L'ENAC une présence internationale

L'ENAC compte près de 80 universités et grandes écoles partenaires. 40% de ses étudiants sont étrangers, issus de près de 70 pays différents et de nombreuses formations professionnelles ouvertes aux étrangers, l'ENAC est l'un des établissements les plus dynamiques en termes de relations internationales. L'ENAC dispense de nombreuses formations à l'étranger, mettant son savoir-faire au service de la formation des professionnels de l'aéronautique partout dans le monde : Chine, Inde, Émirats Arabes Unis...

L'ENAC en chiffres

30 programmes de formations

•

3 000 élèves
66 nationalités différentes

•

3 500 stagiaires de formation continue

•

500 enseignants et instructeurs

•

155 chercheurs

•

24 000 Alumni à travers le monde

•

Ressources

Pour piloter et accompagner les nouveaux enjeux de l'aviation civile, la DGAC s'appuie sur un large éventail de métiers et un budget lié à l'activité du secteur.

DES SAVOIR-FAIRE **POUR INNOVER**

Innovant par nature, l'aviation civile requiert de son administration de tutelle, la DGAC, des expertises variées et un niveau de compétence élevé pour répondre aux besoins des partenaires et usagers. Ingénieurs, techniciens, personnels navigants, personnels administratifs et ouvriers spécialisés dans de nombreux domaines constituent un socle solide de compétences spécifiques et uniques. Pleinement engagée dans la modernisation de l'administration, la DGAC s'investit sur plusieurs axes d'innovation : simplification des procédures, digitalisation des processus, adaptation de la réglementation à la conjoncture économique et aux changements sociaux, et mise en œuvre des politiques publiques pour vitaliser notre économie, dans le respect des normes réglementaires.

UN BUDGET AU SERVICE DU SECTEUR DE L'AVIATION CIVILE

La DGAC est une administration d'État qui bénéficie d'un budget identifié dit Budget annexe « contrôle et exploitation aériens » (BACEA). Ce mode de financement, intégralement alimenté par le secteur, à pour vocation de garantir, dans un cadre unifié, la sécurité et la sûreté du transport aérien, en prenant en compte la priorité de la transition écologique et énergétique dans son action. Ce budget accompagne le développement économique du transport aérien par la fourniture de services performants et la prescription de normes techniques de sécurité découlant des engagements internationaux et européens.
La part de budget général de l'État, quant à lui, couvre les activités régaliennes de la DGAC en matière d'infrastructures et de liaisons d'aménagement du territoire et soutien à la recherche et au développement aéronautique pour innover et construire l'aviation civile de demain.

EXPERTISE
DU DROIT AÉRONAUTIQUE

Les compagnies aériennes françaises, comme les différents acteurs de la construction aéronautique et du secteur aéroportuaire, sont aujourd'hui confrontés à une forte judiciarisation de la société, qui se manifeste notamment par la recrudescence des réclamations formulées par les passagers ou des actions en réparation. Parallèlement, les organisations internationales et les fédérations professionnelles, au plan local sont en demande d'une information adaptée. Élément fondamental de la performance collective, la DGAC veille au respect des procédures et des règles de droit et assure la défense de l'administration en prenant en charge le traitement du contentieux.

L'ENTRETIEN
DU PATRIMOINE IMMOBILIER

La spécificité du patrimoine immobilier de l'aviation civile et de sa gestion, font de la DGAC un opérateur dédié, en relation directe avec les services de la direction de l'Immobilier de l'État. Le Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) poursuit trois objectifs : contribuer au développement de l'ingénierie aéroportuaire, faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'exploitation et d'accueil, et assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et fonctionnel.

CHIFFRES CLÉS 2018

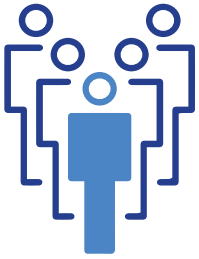

10 500
Agents sur nos territoires au service de toutes les aviations

3 462
Contrôleurs aérien

3 224 532
Vols contrôlés

1 142 000
Emplois directs et indirects dans l'aviation française

206 millions
De passagers

190
Compagnies aériennes

50,3 Md€
Chiffre d'affaire de l'aéronautique française

719
Zones d'aéromodélisme

831
Aérodromes publics et privés

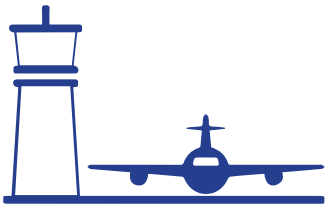

2 261
Contrôles au sol d'exploitation d'aéronefs commerciaux

15 715
Pilotes professionnels

2%
Des émissions de CO_2

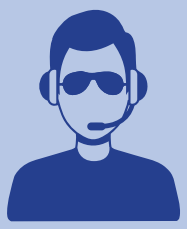

37 887
Pilotes privés

dont 15 805 **pilotes d'ULM**
et 7 002 **pilotes de planeurs**

905
Terrains d'hélicoptères

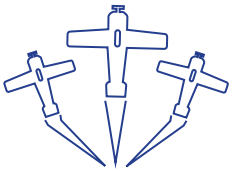

+ 323
Manifestations aériennes

Ministère chargé des Transports
Direction générale de l'Aviation civile
50 rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 21

twitter @dgac

www.ecologique-solidaire.gouv.fr